

AUXONNE

Le projet « Leclerc » refusé

La commission nationale d'aménagement commerciale a retoqué le projet d'installation d'un *Leclerc* à Auxonne.

C'est une victoire sans appel pour les opposants au projet d'implantation d'une grande surface *Leclerc* à Auxonne.

En effet, la commission nationale d'aménagement commerciale a débouté la SARL Bouxdis dans sa demande d'installation d'un ensemble commercial de 9 100 m², composé d'un hypermarché *E.-Leclerc* de 3 500 m², d'une galerie marchande de 600 m² composée de six à douze boutiques et d'un magasin de bricolage, avec jardinerie à l'enseigne *Brico E.-Leclerc* de 5 000 m² à Auxonne.

La délibération de la commission est intervenue le 20 janvier dernier, mais ce n'est qu'en fin de semaine que ses attendus, motivant sa décision, ont été publiés.

« On reste vigilants »

Dans un communiqué, Pascal Blain, président de *Serre vivante* et porte-parole du collectif explique : « Nous voulions disposer des attendus de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) rejetant la demande d'autorisation de *Leclerc* à Auxonne pour faire part de notre grande satisfaction de cette décision. La CNAC reprend effectivement la plupart de nos arguments pour motiver son refus.

« Grand bravo aux Auxonnais qui, après les Dolois, ont su résister au mythe du progrès dans des conditions bien peu favorables ! Une belle victoire de la mobilisation citoyenne face au monde de la finance. Je vais mettre une



Il n'y aura pas d'enseigne *Leclerc* à Auxonne, en tout cas dans les mois à venir. Photo archives LBP

« La société redéposera un nouveau projet en fonction des remarques. »

Raoul Langlois

croix de plus dans mon carnet des combats perdus d'avance et pour lesquels la ténacité du pot de terre contre le pot de fer finit par payer ! Encore un encouragement à ne jamais baisser les bras ».

Pour Pascal Blain : « Le développement durable ne doit pas rester une formule creuse. Il y a véritablement nécessité de redévelopper le commerce et les activités locales ! ». Cette décision est un pas dans cette direction et tous les membres du collectif *Leclairobscur* se félicitent. Ils précisent : « Si nous saurons cette victoire comme il se doit, nous restons extrêmement vigilants et mobilisés car *Leclerc* pourrait revenir à la charge ». Un courrier a en effet été envoyé aux propriétaires de la zone convoitée à Auxonne, stipulant qu'il entendait déposer un nouveau dossier en CDAC, dès le mois de mars, et en CNAC à la rentrée,

alors même que la loi l'interdit (article L752-18 du Code du commerce).

Revoir le projet

Joint hier par téléphone, le maire Raoul Langlois évoquait effectivement cette hypothèse de reprendre le dossier et de l'aménager en fonction des critiques développées par la CNAC.

Celles-ci sont sévères, puisqu'elle estime que ce projet « ne manquera pas de nuire à l'animation urbaine de l'agglomération d'Auxonne ». Il relève aussi que ce projet n'est pas desservi par les transports collectifs et qu'il est situé à l'écart de la ville. Il s'inquiète des retombées éventuelles sur l'environnement, estimant qu'il n'avait pas reçu d'informations pouvant le rassurer sur la maîtrise des nuisances et pollutions.

Autant d'arguments qui sont contestés par le maire qui a toujours soutenu ce projet. Il pense que des aménagements nouveaux dans ce dossier devraient pouvoir remédier facilement à ces critiques.

Tout semble indiquer que l'affaire ne soit donc pas définitivement close !

FRANCK BASSOLEIL

f.bassoleil@lebienpublic.fr